

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 décembre 2021 à 19h30, en vidéoconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Yvan Côté, Maire
M. Michel Cordeau, Conseiller
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Steeve Gauthier, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présences et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Budget 2022 ;
 - a. Présentation et adoption du *Règlement 2021-274 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2022, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements ;*
 - b. Présentation et adoption du *Règlement 2021-275 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2022 ;*
5. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ;
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30. Il explique l'urgence de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant tous présents, il y a quorum.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CAE-21-12-20-01 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Budget 2022

- a. Présentation et adoption du Règlement 2021-274 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2022, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements**

M. Michel Cordeau présente le budget 2022 et indique qu'il n'y a aucune augmentation du taux de taxation pour l'année 2022.

CAE-21-12-20-02 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 2021-274 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2022, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements, tel que présenté.

ADOPTÉ

- b. Présentation et adoption du Règlement 2021-275 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2022**

M. Michel Cordeau présente le Règlement 2021-275 et indique que deux modifications ont été apportées à l'ancien règlement soit :

- a) à l'article 3.1, lors de la location du Club Nautique St-Louis, l'heure de fermeture sera de 23h00 au lieu de 1h00 ;
- b) Pour la mise à l'eau des bateaux, le coût d'activation de la puce électronique sera de 100 \$ annuellement et aucune puce ne sera émise pour les non-résidents.

CAE-21-12-20-03 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée par M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 2021-275 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ

5.- Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

M. Michel Cordeau présente le Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 et ajoute que ce sont des prévisions.

CAE-21-12-20-04 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ

6.- Période de questions

M. Clément Verreault demande des précisions sur le montant de 52 000 \$ au budget pour la qualité de l'eau du lac. Le Maire explique que les trois villes paient pour les études qui sont faites pour la qualité de l'eau du lac mais comme la plus grande partie des propriétés en bordure du lac est sur notre territoire, nous assumons un montant plus élevé.

Mme Francine Archambault demande des précisions sur le dossier de la Baie-des-Maher. Le Maire répond que ce dossier est actuellement en suspens. Nous attendons des nouvelles du ministère.

Mme Archambault demande également d'avoir accès aux règlements de la Ville sur le site web. Le Maire répond qu'il a été convenu de faire la refonte des règlements d'urbanisme et que les citoyens pourront s'impliquer dans ce processus s'ils le désirent. Mme Dorion s'occupe maintenant du site web et elle s'occupera de le tenir à jour.

7.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h15.

CAE-21-12-20-05 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité de lever la séance extraordinaire du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière